

# CHARTRE QUALITE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## DOSSIER D'ADHÉSION DES BUREAUX D'ÉTUDES

*Date de dépôt du dossier :*

*Date de présentation du dossier en comité de pilotage :*

A remplir par le secrétariat de la charte.

La charte qualité est le résultat d'un travail de concertation piloté par le Département de l'Eure associant les différents acteurs de l'assainissement non collectif dans le département.

La charte n'a pas pour objectif de se substituer aux textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur, mais de les accompagner en proposant une évolution des pratiques et des méthodes de travail différentes.

Chaque bureau d'études s'engage, à titre individuel, à respecter des engagements communs et des engagements spécifiques à leur activité. Le présent dossier individuel a pour objet de vérifier le respect des critères d'adhésion à la charte qualité.

### INFORMATIONS SUR LE RESPONSABLE DU BUREAU D'ÉTUDES

Nom : ..... Né(e) le : .....  
Prénom : ..... Diplômes : .....

### INFORMATIONS SUR LE BUREAU D'ÉTUDES

Dénomination ou raison sociale : .....  
Forme juridique : .....  
Adresse : .....

N° de SIRET .....  
Téléphone fixe : .....  
Téléphone portable : ..... E-mail : .....  
Télécopie : ..... Site Internet : .....

N° RM : ..... et/ou RC : .....

Activité(s) déclarée(s) au Répertoire des Métiers (RM) et/ou au Registre du Commerce (RC)

- principale : .....  
- secondaire : .....

- spécialités (exemples : maçonnerie, démolition,...) : .....

Années d'expérience du bureau d'études dans le domaine de l'assainissement non collectif : .....

## DOCUMENTATION DE REFERENCE AU SEIN DU BUREAU D'ÉTUDES

---

- DTU 64-1 - merci de préciser l'année : .....
- Guide CSTB installation d'assainissement autonome
- Guide CSTB procédés non traditionnels d'assainissement non collectif
- Support de formation - préciser l'origine : .....
- Autres : revues spécialisées, documents des fabricants, (précisez lesquels) : .....

## EFFECTIF DU BUREAU D'ÉTUDES

---

Nombre de salariés actuellement dans le bureau d'études : .....

Nombre de techniciens : ..... Ingénieurs : ..... Dessinateurs : .....

Nombre de salariés affectés à l'activité d'assainissement non collectif : .....

## FORMATION

---

Le responsable du bureau d'études ou les salariés ont-ils suivi une formation spécifique à l'assainissement non collectif ? :

- oui     non    Si oui, veuillez compléter les renseignements ci-dessous :

Nom , Prénom	Date	Intitulé de la formation	Organisme de formation

Joindre une photocopie des attestations de stages

## MATERIEL DU BUREAU D'ÉTUDES

---

Descriptif du matériel utilisé pour les études de filières (tarière, appareil de test à fumée, niveau,...) ou joindre une fiche descriptive du matériel : .....

.....

.....

.....

.....

## ACTIVITE DU BUREAU D'ÉTUDES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre d'installations d'assainissement non collectif préconisées et chiffre d'affaires correspondant réalisé par l'entreprise depuis 3 ans (à titre indicatif) ?

Année	Nombre d'études de filière	Chiffre d'Affaires (en € HT)
En cours		
Année précédente (Année -1)		
Année antérieure (Année - 2)		

Participez-vous aux opérations de réhabilitation menées par les collectivités territoriales ? :

oui     non    si oui, lesquelles : .....

.....

.....

Quelles sont les filières préconisées par votre bureau d'études (complétez le tableau en indiquant le nombre de réalisations depuis 3 ans) ?

Type de filière	Logements neufs	Logements existants
Tranchée d'infiltration		
Lit d'épandage		
Filtre à sable vertical non drainé		
Filtre à sable vertical drainé		
Tertre d'infiltration		
Filières agréées		
Autres		

## ASSURANCES COUVRANT LES ACTIVITES DU BUREAU D'ÉTUDES

Assurance responsabilité civile : Compagnie : .....

N° de Police : .....

Assurance garantie décennale : Compagnie : .....

N° de Police : .....

## COMMENT ADHERER ?

---

La procédure d'adhésion est la suivante :

- demande de dossier à l'un des signataires de la charte ou auprès du secrétariat de la charte,
- dépôt du dossier complet directement auprès du secrétariat de la charte,
- le comité technique étudie les candidatures sur la base des pièces justificatives et du dossier complété pour la présentation au comité de pilotage.

La décision d'adhésion appartient au comité de pilotage qui décide ou non de valider l'adhésion du bureau d'études et de l'inscrire sur une liste pour une période de 3 ans (renouvelable tous les ans en produisant les attestations annuelles d'assurances et en participant à une journée annuelle d'information).

- Le comité de pilotage notifie par courrier sa décision au bureau d'études qui sera motivée en cas de refus.

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

---

- Le présent document dûment complété et signé.
- Les photocopies d'assurances responsabilité civile décennale (avec mention des activités de terrassement et canalisation, assainissement dans le domaine privatif ainsi que l'assainissement non collectif).
- Les CV des salariés affectés à l'assainissement non collectif
- Un modèle de devis ou une facture détaillée (possibilité de masquer les prix).
- 3 fiches de références d'étude de filière dûment complétées par au moins 2 SPANC de l'Eure différents. Pour les bureaux d'études de moins de 6 mois, une seule référence d'étude est suffisante, toutefois, afin de valider l'adhésion pour 3 ans, il faudra fournir 2 autres références dans un délai de 1 an.
- Les rapports d'études correspondants aux fiches de références.

## ENGAGEMENT DU BUREAU D'ÉTUDES

---

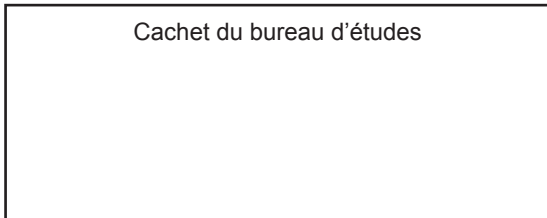
- Je certifie sur l'honneur être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales.
- Je certifie avoir pris connaissance de la procédure d'adhésion.

Je m'engage à respecter les engagements définis dans la Charte Qualité Assainissement Non Collectif.

Renseignements certifiés exacts sous peine de non attribution.

Fait à : ....., le .....

Signature du représentant légal du bureau d'études :



**Dossier à retourner au secrétariat de la Charte qualité Assainissement Non Collectif**

**Conseil Général de l'Eure**

Direction de l'Eau et de l'Assainissement  
Boulevard Georges-Chauvin  
CS 72101 - 27021 EVREUX cedex

*Conformément à l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez formuler votre demande par courrier, auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Boulevard Georges-Chauvin 27021 Evreux Cedex.*